

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 03006

Numéro SIREN : 449 821 677

Nom ou dénomination : COLLONGES INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2021 sous le numéro de dépôt A2021/016014

COLLONGES INVESTISSEMENTS

**Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des
titres de la société VOLTAIRE INVESTISSEMENTS
apportés par Monsieur Patrick DUSSERT-ROSSET**

**Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des titres de la société VOLTAIRE
INVESTISSEMENTS apportés par Monsieur Patrick DUSSERT-ROSSET**

**COLLONGES
INVESTISSEMENTS**

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 18 février 2021 concernant l'apport des titres de la société VOLTAIRE INVESTISSEMENTS par Monsieur Patrick DUSSERT-ROSSET, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L. 223-9 du Code de Commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport en nature des titres de la société VOLTAIRE INVESTISSEMENTS de Monsieur Patrick DUSSERT-ROSSET qui nous a été transmis. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de ces apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué les diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Ces diligences ont consisté à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du nominal des titres à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- Présentation de l'opération et la description de l'apport.
- Diligences et notre appréciation de la valeur de l'apport.
- Conclusion.

**COLLONGES
INVESTISSEMENTS**

Rapport du commissaire aux
apports sur la valeur des
titres de la SOCIETE
VOLTAIRE INVESTISSEMENTS
apportés par Monsieur
Patrick DUSSERT-ROSSET

I – Présentation de l'opération et description de l'apport

✚ **Contexte de l'opération**

Monsieur Patrick DUSSERT-ROSSET envisage d'apporter, à la société COLLONGES INVESTISSEMENTS, 1 517 parts sociales de la société VOLTAIRE INVESTISSEMENTS qu'il détient dans cette société.

✚ **Description de l'opération**

La société VOLTAIRE INVESTISSEMENTS est composée de 4 550 parts avec une valeur nominale de 10 €uros chacune. Elles sont réparties actuellement comme suit :

Associés	Nombre de titres	%
Pierre MELIN	1 517	33,3%
Patrick DUSSERT-ROSSET	1 517	33,3%
SEQUOIA FINANCES	1 516	33,3%

La société VOLTAIRE INVESTISSEMENTS est immatriculée au RCS de Bourg en Bresse sous le numéro 441 865 763 et son siège social se situe 180 Route du Nant – Centre Médical Europa – PREVESSIN MOENS.

La société COLLONGES INVESTISSEMENTS est immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 449 821 677 et son siège social se situe à l'adresse suivante : 78 Rue Victor Hugo – Lieu-dit Saint Fortunat – SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR.

Après réalisation de cette opération, Monsieur Patrick DUSSERT-ROSSET sera bénéficiaire de 200 actions nouvelles de la société COLLONGES INVESTISSEMENT et celle-ci sera détentrice de 33,33% de la société VOLTAIRE INVESTISSEMENTS.

✚ **Estimation de la valeur des titres**

La valeur de la société VOLTAIRE INVESTISSEMENTS retenue est la suivante : 1 517 titres apportés pour une valeur de 37,57 €uros la part.

✚ **Conditions suspensives**

- Autorisation du présent apport et agrément de la société bénéficiaire, par décision de l'associés de la société VOLTAIRE INVESTISSEMENTS ;

✚ **Rémunération et présentation de l'apport**

L'apport est consenti et accepté moyennant l'attribution de 200 parts actions nouvelles de la société COLLONGES INVESTISSEMENT de 10 €uros de nominal chacune créées au titre de l'augmentation de capital suite à l'apport, soit un montant total de 2 000 €uros. En sus, ces parts sont émises avec une prime d'émission de 275 €uros par part sociale, soit une prime d'émission totale de 55.000 €uros.

**COLLONGES
INVESTISSEMENTS**

Rapport du commissaire aux
apports sur la valeur des
titres de la SOCIETE
VOLTAIRE INVESTISSEMENTS
apportés par Monsieur
Patrick DUSSERT-ROSSET

II – Diligences et appréciation de la valeur de l'apport

✚ **Diligences**

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé unique sur l'absence de surévaluation de l'apport effectué. En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus validation du régime fiscal applicable aux opérations. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligences » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc pas être utilisé dans ce contexte.

Notre opinion est exprimée à la date du présent rapport qui constitue la fin de notre mission. Il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs survenus éventuellement entre la date du rapport et la date des assemblées appelées à se prononcer sur l'opération d'apport.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Dans ce cadre, nous avons notamment :

- Pris connaissance du contexte et des objectifs de la présente opération ;
- Eu des entretiens avec le conseil des parties prenantes de l'opération, tant pour appréhender son contexte que pour en comprendre les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales dans lesquelles elle se situe ;
- Examiné le projet de contrat d'apport ;
- Vérifié le respect de la réglementation comptable en vigueur en matière de valorisation de l'apport et notamment du règlement ANC N° 2017-01 ;
- Contrôlé la réalité de l'apport et apprécié l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- Examiné l'approche d'évaluation mise en œuvre.

✚ **Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable**

En application du règlement ANC N° 2017-01, les titres de la société apporté sont valorisés pour leurs valeurs réelles.

✚ **Réalité de l'apport**

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété des titres objet du présent apport.

✚ **Appréciation de la valeur de l'apport**

L'apport porte sur 1 517 parts sociales de la société VOLTAIRE INVESTISSEMENTS. Elles sont détenues par Monsieur Patrick DUSSERT-ROSSET.

Nous avons retenu une approche basée sur la méthode patrimoniale c'est-à-dire la valorisation de la société sur la base de son actif net comptable corrigé.

- 4 -

**COLLONGES
INVESTISSEMENTS**

Rapport du commissaire aux
apports sur la valeur des
titres de la SOCIETE
VOLTAIRE INVESTISSEMENTS
apportés par Monsieur
Patrick DUSSERT-ROSSET

Notre appréciation de la valeur des apports qui résulte des diligences décrites ci-dessus, est fondée notamment sur les éléments suivants :

- Les approches mises en œuvre et les paramètres retenus, qui n'appellent pas d'observation de notre part, conduisent à des valeurs cohérentes avec la valeur d'apport retenue,
- Les recoupements et les tests que nous avons mis en œuvre confortent la valeur d'apport proposée.

Nous nous sommes notamment assuré que les valeurs déterminées à partir des différents états comptables (les comptes annuels, par exemple) aboutissaient à une valorisation supérieure ou égale à la valeur retenue pour le présent apport.

Sur la base de ces éléments, il en ressort une valorisation de 57 000 Euros pour les 1 517 parts sociales de la société COLLONGES INVESTISSEMENTS.

III – Conclusion

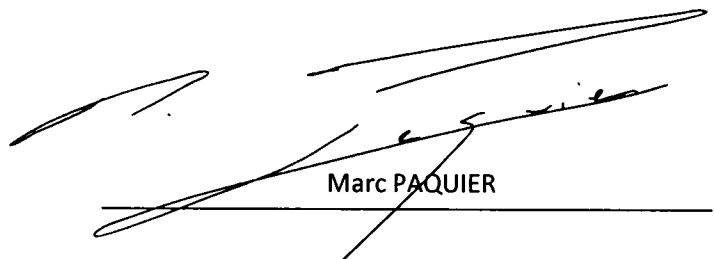
Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport réalisé par Monsieur Patrick DUSSERT-ROSSET s'élevant à un montant global de 57 000 Euros n'est pas surévalué.

L'ensemble de l'apport a pour conséquence, que la valeur des titres est au moins égale au montant du capital de la société COLLONGES INVESTISSEMENTS bénéficiaire dudit apport.

Fait à Annecy, le 23 avril 2021,

Le commissaire aux apports

Audicé Alpes
Commissaires aux comptes



Marc PAQUIER